

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette tenue ce 6^{ième} jour d'août 2018, à 19h00, à la salle du Conseil au 45 rue des Saules, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

François Routhier Angèle Bastien
Josée St-Louis Line Quevillon

Absents : Antonin Brunet et Richard David

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Denis Légaré, Monsieur René Tousignant, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

2018-08-145 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté en
 soustrayant l'item 5.3

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Questions des contribuables**
- 4. Législation**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2018
 - 4.2 Adoption du règlement 2018-07 Code d'éthique et de déontologie en matière municipale aux membres du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette
 - 4.3 Adoption du second projet de règlement – Bâtiments accessoires
 - 4.4 Nomination du maire suppléant pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2018
 - 4.5 Avis de motion – Règlement 2018—06 abrogeant et remplaçant le règlement 2005-08 - Tarification à la bibliothèque municipale et
- 5. Gestion financière et administrative**
 - 5.1 Compte à payer
 - 5.2 Entente de fin d'emploi d'un employé
 - 5.3 Demande d'arbitrage à la Commission municipale du Québec – Litige avec la MRC-des-Collines de l'Outaouais / Service de police
 - 5.4 Demande de contribution financière – Concours de labours
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Instruction permanente d'opération
 - 6.2 Promotion de deux (2) officiers

7. Réseau routier

7.1 Travaux – Chemin Chomedey

7.2 Mandat d'évaluation – Égout domestique route 309

8. Hygiène du milieu

9. Urbanisme, environnement et développement

10. Loisirs et Culture

11. Levée de la session

2018-08-146 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Josée St-Louis

ET RÉSOLU le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2018 soit adopté

2018-08-147 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-07 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement 2018-07 soit adopté

Le Maire demande le vote

Pour : Le Maire et tous les conseillers présents

Contre : Aucun

2018-08-148 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2018-05 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT - RÈGLES D'INTERPRÉTATION ET D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 2000-04, ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2000-05 CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le 2^{ième} projet du règlement 2018-005 soit adopté

2018-08-149 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Josée St-Louis

ET RÉSOLU unanimement de nommer le conseiller François Routhier à titre de maire suppléant pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2018

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2018-06 ABROGEANT ET
REPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2005-08 - TARIFICATION DE FRAIS ET
DE PÉNALITÉ DE PRÊT DE LIVRE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Line Quevillon
que lors d'une session subséquente, le règlement no.2018-06 sera adopté.

2018-08-150 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

QUE les factures du mois de juillet 2018 soient adoptées et
autorisées pour paiements au montant total de 76 916.79 \$

**2018-08-151 ENTENTE DE FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ
NUMÉRO 0310**

CONSIDÉRANT QUE le départ volontaire de l'employé numéro 0310;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 0310 et d'autoriser le
directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la
Municipalité l'entente de fin d'emploi

**2018-08-152 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE –
CONCOURS DE LABOURS**

CONSIDÉRANT QUE la demande de support financier adressée au
conseil municipal par le Club des Laboureurs pour
l'évènement annuel du concours des labours;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal octroie une aide financière de 500 \$ au
Club des laboureurs pour leur évènement annuel ainsi que
le paiement d'une commandite pour la production de deux
(2) plaques commémoratives pour un montant maximum
total de 600 \$ pour l'aide financière accordée par la
présente

2018-08-153 CRÉATION DU COMITÉ DES FINANCES

ATTENDU QUE le manque de temps des membres du conseil municipal
pour réviser les comptes à payer mensuel;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire former un comité des finances à
cette fin;

ATTENDU QUE ce comité ne peut mener des analyses et des enquêtes en
vertu du mandat précis qui lui est dévolu et conformément
au Code municipal;

- ATTENDU QUE le mandat exclusif du comité sera de réviser la liste mensuelle des comptes à payer;
- ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim fournira au comité la liste mensuelle des comptes à payer dès qu'elle sera disponible;
- ATTENDU QUE les membres du comité se rencontreront à leur convenance entre le moment de prise de possession de la liste mensuelle des comptes à payer et la date prévue pour la réunion mensuelle préparatoire (caucus) à la séance régulière mensuelle du conseil municipal;
- ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim fournira les informations demandées par le comité concernant un ou des paiements en particulier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Josée St-Louis
ET RÉSOLU unanimement

- QUE le conseil municipal crée le comité des finances et lui confie le mandat décrit dans la présente résolution.

**2018-08-154 INSTRUCTION PERMANENTE D'OPÉRATION -
INFLUENCE DE DROGUE OU D'ALCOOL**

- ATTENDU QUE** le Service de Sécurité Incendie (SSI) a un code de conduite
- ATTENDU QUE** la consommation de Marijuana va devenir légale au Canada le 17 octobre 2018
- ATTENDU QUE** le SSI met en place une série de mesures afin d'encadrer le personnel pompier afin qu'il soit le plus efficace que possible
- ATTENDU QUE** l'état-Major du SSI veut par la présente réduire les risques de danger pour la santé de tous ses intervenants
- ATTENDU QUE** le SSI veut agir de façon responsable envers des pompiers qui auraient consommé de l'alcool ou de la drogue
- ATTENDU QUE** le SSI recommande à ce conseil l'adoption de l'instruction permanente en matière de consommation d'alcool ou de drogue

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

- QUE** le conseil approuve la mise en place l'instruction permanente # IPO-005 du Service de Sécurité Incendie. D'adopter le texte de l'instruction permanente d'opération IPO-005 du service de sécurité incendie

**2018-08-155 SÉCURITÉ INCENDIE – PROMOTION DE DEUX (2)
OFFICIERS**

- ATTENDU QUE** le Service de Sécurité Incendie compte 19 pompiers à son service
- ATTENDU QUE** ce conseil a autorisé la formation « Officier Non Urbain » (ONU) à Marquis Mageau

ATTENDU QUE M. Marquis Mageau a réussi la formation ONU et a reçu un certificat d'attestation de réussite de l'École Nationale des Pompiers

ATTENDU QUE M. Yves Binette a démissionné du poste de Capitaine afin de relever Mario Lalonde comme Officier Santé Sécurité

ATTENDU QUE M. Claude Raby occupe présentement le poste de lieutenant au sein du SSI

ATTENDU QUE M. Claude Raby a lui aussi réussi la formation ONU et a obtenu un certificat de réussite de l'École Nationale des Pompiers

ATTENDU QUE l'état-Major du SSI recommande de donner le grade Capitaine à Claude Raby et de lieutenant à Marquis Mageau

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme les promotions de Claude Raby à titre de Capitaine et de Marquis Mageau comme lieutenant du SSI de Notre-Dame-de-la-Salette et que leur traitement soit ajusté à leur grade Copie certifiée conforme le 7 août 2018

2018-08-156 TRAVAUX – CHEMIN CHOMEDEY

CONSIDÉRANT QUE La section de ce chemin situé près du Lac Morissette entre le lot 10-P et les matricules 8169-87-6258, 8169-87-9905 présente deux (2) problématiques souvent dénoncées par les citoyens usagers de cette route :

1. Au printemps, l'eau envahit le chemin et le rend impraticable
2. À l'hiver les courbes prononcées dans cette section du chemin, sont dangereuses pour les usagers;

CONDÉRANT QUE pour corriger ces deux situations, il est envisagé de construire un nouveau tracé du chemin qui éliminerait les courbes, de creuser des fossés adéquats en conséquence et de rehausser ledit chemin;

CONSIDÉRANT QU' avant de procéder à quelques travaux que ce soit il faut :

1. Faire établir par un arpenteur le nouveau tracé du chemin
2. Faire notarié le transfert de section de propriété privée à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

CONSIDÉRANT QUE les coûts budgétaires estimés :

Terrain : 1 \$
Arpenteur : 1 500 \$
Notaire : 1 500 \$

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'excavation, de remblai et de construction de la nouvelle section de chemin ne peuvent être établis assurément par un entrepreneur tant que le nouveau tracé ne sera pas établi.

CONSIDÉRANT QUE la subvention de 15 000 \$ du député provincial peut couvrir les dépenses totales relatives aux services professionnels et aux travaux de construction de ce projet.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Josée St-Louis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à octroyer des mandats à un arpenteur et à un notaire pour établir le tracé du nouveau chemin et contracte légalement auprès du propriétaire actuelle du terrain concerné, la vente de cette partie de sa propriété à la Municipalité par le biais d'un contrat notarié pour la somme nominale de 1 \$.

2018-08-157 ÉGOÛT SANITAIRE ROUTE 309 CÔTÉ EST

CONSIDÉRANT QUE la section de l'égout sanitaire située du côté est de la route 309 entre les rues chemin Thomas sud et Lemay produit régulièrement des refoulements d'égout dans les résidences situées sur ces rues et même sur la rue des Saules au coin de la rue Maurice;

CONSIDÉRANT QUE ces refoulements récurrents semblent causés par une anomalie dans le tuyau d'égout sanitaire longeant la route 309 côté qui s'est affaissé créant une loupe dans laquelle s'accumulent les sédiments, ce qui a pour effet de bloquer le tuyau après un certain temps;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, à titre préventif, d'intervenir sur cette section de tuyau d'égout afin de s'assurer qu'elle n'est pas bloquée, et si c'est le cas, la faire débloquer;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Josée St-Louis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à mandater une compagnie pour visualiser par caméra la section de tuyau possiblement problématique et la débloquer au besoin

2018-08-06-158 LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

ATTENDU QUE les chemins Othmer, Chomedey est et ouest ainsi que le chemin Thomas-Nord ont une limite de vitesse de 70 km/heure;

ATTENDU QUE la zone scolaire la rue des Saules et le chemin des étudiants est de 30 km/heure;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité décrète que tous les autres rues ou chemins municipaux la limite est fixée à 40/km

QUE le chemin Thomas-Nord et tous les autres rues ou chemins de la Municipalité sont interdits aux véhicules lourds sauf pour la circulation locale

2018-08-159 MANDAT AU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AU COMITÉ AGRICULTURE D'ORGANISER LES RENCONTRES CITOYENNES POUR TRAVAILLER SUR LA MISE EN PLACE DE PLANS D' ACTIONS

ATTENDU QUE ce Conseil a organisé une rencontre avec les résidents de Notre-Dame-de-la-Salette le 9 juillet 2018 afin de présenter le travail de Pauline Foucault, à la suite de l'adoption de la résolution 2018-xxxx par ce Conseil;

ATTENDU QUE les 26 personnes présentes ont recommandé de travailler seulement sur deux des sept thèmes traités dans le rapport de Pauline Foucault pour éviter de diluer le travail;

ATTENDU QUE les deux thèmes privilégiés sont l'agriculture et le développement économique;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal présents ont pris en note les discussions et ont confirmé aux citoyens présents qu'ils feraient un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil municipal et qu'ils déposeraient une résolution lors de la rencontre à huis clos du Conseil municipal afin d'avoir un mandat pour aller de l'avant avec la suite du travail pour le plan de développement de Notre-Dame-de-la-Salette par l'entremise de sous-comités de travail;

ATTENDU QUE ce Conseil a été mis au courant du résumé de la rencontre du 9 juillet 2018;

ATTENDU QUE ce Conseil croit important de continuer le travail amorcé et d'impliquer les résidents qui veulent travailler à la revitalisation de notre municipalité;

ATTENDU QUE les comités « Agriculture » et « Développement économique » sont responsables de l'organisation des rencontres citoyennes, de la prise de notes, de la rédaction de procès-verbaux, et de tenir le conseil au courant de l'avancement des travaux;

ATTENDU QUE les rencontres auront lieu le soir et les fins de semaine au besoin et peuvent durer quelques heures, un budget

annuel de 250 \$ sera accordé à chaque sous-comité afin de faire l'achat de rafraichissements.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde le mandat aux comités « Agriculture » et « Développement économique » de veiller à l'organisation des sous-comités et de leurs rencontres.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2018-08-160 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

Que l'assemblée est et soit close à 19 h45

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussignée, René Tousignant, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
René Tousignant, secrétaire-trésorier par intérim

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par
Denis Légaré, Maire